

Confirmation de collaboration

Annexe A : Rôle, droits, devoirs et fonctionnement

1. Rôle, droits et devoirs de Nez Rouge Suisse

Le rôle essentiel et l'objectif fondamental de Nez Rouge Suisse sont de garantir au plan national le bon fonctionnement et le développement de l'Opération Nez Rouge, dans le respect de l'esprit Nez Rouge, du « Manuel de réalisation » et des règles du « Guide du bénévole ».

Nez Rouge Suisse soutient les sections dans leur travail et s'assure de la conformité de leurs actions avec les buts de Nez Rouge.

Nez Rouge Suisse a notamment pour rôle :

- 1.1 D'assurer l'uniformité des prestations ainsi que l'intégrité de l'Opération et des Services Nez Rouge
- 1.2 De s'assurer du respect de la confirmation de collaboration par les sections signataires
- 1.3 De fournir l'aide nécessaire à la mise sur pied d'une Opération et des Services Nez Rouge (Manuel de réalisation, recommandations et lignes directrices pour les Services Nez Rouge)
- 1.4 De constituer une banque d'informations sur l'ensemble des Opération et des Services Nez Rouge

En outre, Nez Rouge Suisse fournit les prestations suivantes :

- 1.5 Contacts avec le comité d'organisation de la section
- 1.6 Coordination entre les comités d'organisation par région linguistique
- 1.7 Aide et soutien en cas de problèmes entre les sections
- 1.8 Organisation d'ateliers d'échanges et de formation (congrès, conférence des présidents)
- 1.9 Fourniture d'un matériel promotionnel de base
- 1.10 Promotion de l'Opération sur le plan national
- 1.11 Mise à disposition d'un N° vert (0800 802 208) pendant l'Opération Nez Rouge et sur demande pour les Services Nez Rouge
- 1.13 Corporate Identity, conception et réalisation des éléments d'identité visuelle nationaux : aspect visuel d'ensemble uniforme (Annexe D)

Nez Rouge Suisse met tout en œuvre pour s'assurer du bon déroulement des activités conformément à la confirmation de collaboration.

En cas de non-respect de la confirmation de collaboration, Nez Rouge Suisse peut y mettre fin. La section doit alors cesser immédiatement toute activité Nez Rouge.

Toute personne qui se comporterait de manière contraire aux règles, aux principes et à l'éthique de Nez Rouge pourrait se voir exclure par Nez Rouge Suisse.

2. Fonctionnement de l'Opération Nez Rouge

Chaque section est chargée de faire connaître ses dates et horaires de fonctionnement dans sa région par le biais notamment de la presse et d'affiches, et de se tenir aux dates et horaires annoncés. En outre, un répondeur automatique ou une déviation téléphonique devra être mis(e) en service lors des nuits de non-fonctionnement afin d'informer les personnes qui feraient éventuellement appel à Nez Rouge.

Le service est offert sur une base gratuite (les dons des utilisateurs sont toutefois acceptés).

Le service s'adresse aux automobilistes et, s'il y a lieu, à leurs passagers.

La section est responsable de recruter suffisamment de bénévoles pour couvrir toutes les soirées de fonctionnement. La section demandera aux bénévoles de respecter strictement les règles de la circulation et de se conformer au « Guide du bénévole ».

La section organisera une information aux médias afin d'annoncer l'Opération Nez Rouge dans sa région.

Durant l'Opération, la section fournit quotidiennement sa statistique complète des transports à Nez Rouge Suisse.

3. Service Nez Rouge

La section annoncera à Nez Rouge Suisse les dates des Services Nez Rouge, en principe dès la signature du contrat.

Les principes de base de l'Opération Nez Rouge s'appliquent également à l'organisation des Services Nez Rouge. Par ailleurs, ceux-ci font l'objet d'une réglementation spécifique : document « Recommandations/Lignes directrices pour les Services Nez Rouge » ainsi que « Annexes aux recommandations/Lignes directrices pour les Services Nez Rouge ».

4. Rencontres de coordination et d'évaluation

Le comité d'organisation de la section déléguera au minimum un(e) représentant(e) pour les rencontres de coordination et d'évaluation (en règle générale une journée au printemps et une journée en automne).